

L'intelligence artificielle et l'enseignement du droit

Gymnase de Nyon, 16 septembre 2026

UER Didactiques des sciences
humaines et sociales

Guillaume Roduit
Professeur HEP associé

hep/
day

L'intelligence artificielle et l'enseignement du droit

Le programme de la matinée se présente ainsi :

- 8h30 – 9h00 : présentation des IA utiles à l'enseignement du droit au secondaire : fonctionnement et enjeux de leurs usages ;
- 9h00 – 10h00 : présentation interactive de diverses utilisations des IA pour la création de ressources dans l'enseignement du droit (travail de textes juridiques, recherche de jurisprudence, élaboration de séquences, création de scripts de cours, résolution de cas en droit) ;
- 10h30 – 11h30 : élaboration, à l'aide d'assistants IA élaborés par les participant·e·s, de différentes ressources pour l'enseignement du droit ;
- 11h30 – 12h00 : présentation des résultats et réflexions sur l'efficacité de l'IA pour la création de ressources pour l'enseignement du droit.

L'intelligence artificielle et l'enseignement du droit

www.gaius.ch

Gaius.ch Français (fr) ▾

Formation continue « Enseignement du droit et intelligence artificielle », Gymnase de Nyon, automne 2026

[Accueil](#) / [Cours](#) / [Les modules de formation donnés dans le cadre de L...](#) / [FN Droit et IA Gymnase de Nyon](#)

▼ Généralités

Tout replier

Cette formation est donnée le 16 septembre 2026 au gymnase de Nyon, dans le cadre d'une formation négociée pour les enseignant-e-s d'économie-droit.

Sur cette page, vous pouvez avoir accès aux exemples montrés lors de la journée en cliquant sur les hyperliens. Les diapositives présentées sont disponibles dans les documents PDF ci-dessous.

Ci-dessous, vous pouvez télécharger, en format Word, quelques propositions pour "spécialiser" vos IA afin qu'elles deviennent des assistants un peu plus efficaces pour l'enseignement du droit. Ces propositions reprennent les paramètres qui ont été utilisés pour les exemples montrés durant la journée. Ces propositions doivent évidemment être reprises, adaptées et complétées pour chaque situation professionnelle particulière; mais c'est déjà un point de départ qui a donné quelques bons résultats...

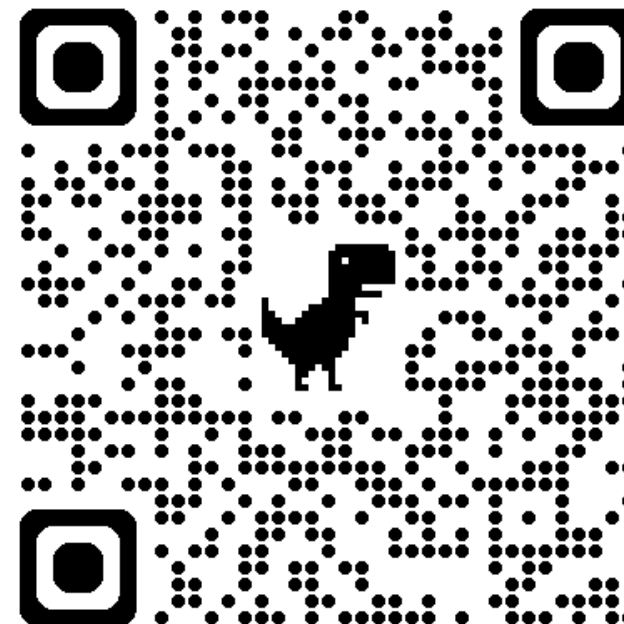
▼ Séance du matin

Les enjeux du numériques et de l'IA

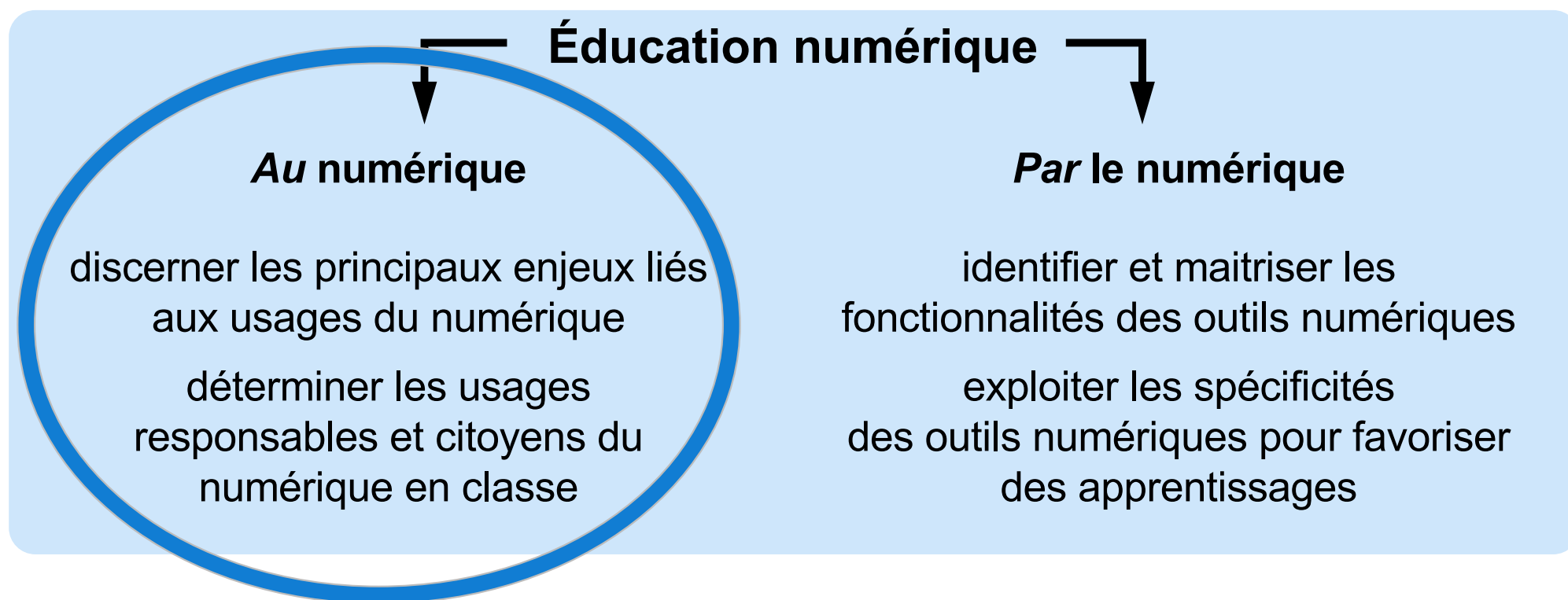
- [lien vers une présentation prezi](#)

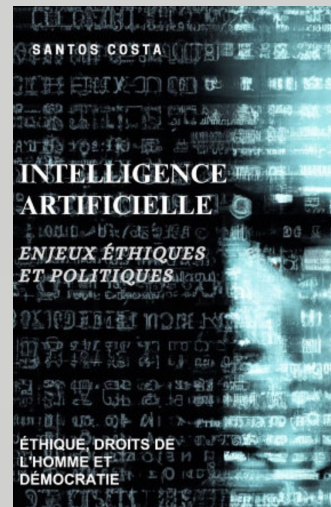
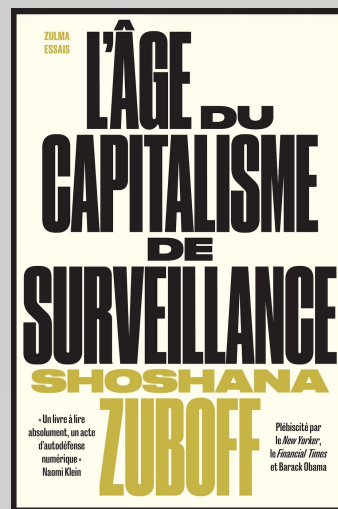
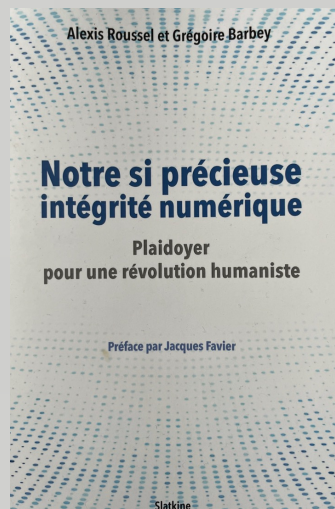
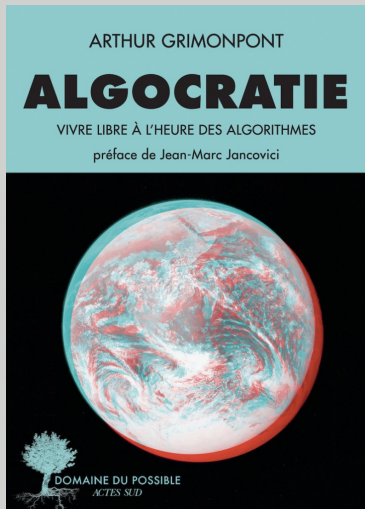
Les principales IA utiles pour l'enseignement du droit

- [la page sur l'IA sur gaius.ch](#)
- [la sélection commentée d'IA de l'UER MI](#)
- [la carte heuristique sur l'IA dans l'enseignement de l'Université de Bretagne Sud](#)



01. Les enjeux de l'usage des intelligences artificielles dans l'enseignement du droit



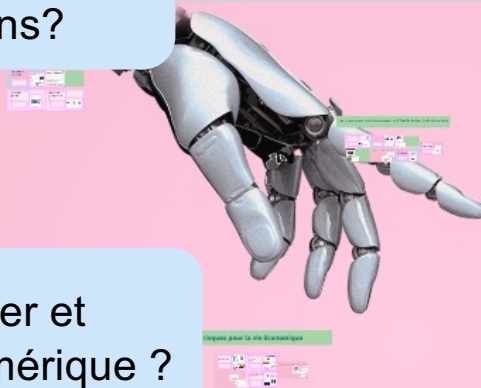


Comment éviter une *dictature des algorithmes* par la maîtrise et la diffusion des informations ?

Quelle conception de l'être humain, de son rôle et de sa nature, faut-il défendre dans le monde numérique ?

Comment encadrer, limiter et sanctionner la criminalité numérique ?

Comment maîtriser, limiter, éviter les conséquences pour l'environnement des usages massifs du numérique ?



Numérique, IA et enjeux sociaux

Analyse des impacts des usages du numérique et de l'IA sur la société

Comment encadrer les innovations techniques et leurs conséquences dans les relations sociales et économiques ?

<https://prezi.com/view/OSEZvIdvdGdiuHyjEXRX/>

01. Les enjeux de l'usage des intelligences artificielles dans l'enseignement du droit

La préservation du fonctionnement de la démocratie et le respect de l'État de droit en Suisse

Le respect des droits humains et la protection de la personnalité comme base de notre ordre juridique

Les principaux enjeux sociaux de l'IA à traiter dans l'enseignement du droit

L'encadrement juridique de la vie économique de nos entreprises et de nos relations contractuelles

La promotion de la durabilité et de la sauvegarde de notre planète par le droit

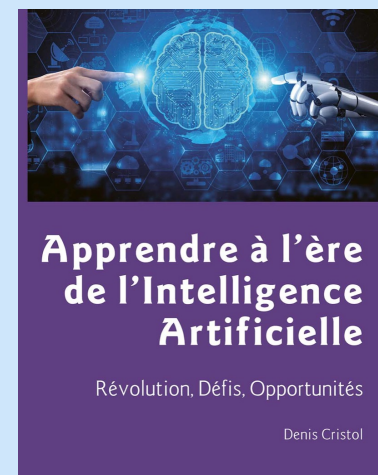
... dans le respect des finalités humanistes et démocratiques de notre école !

01. Les enjeux de l'usage des intelligences artificielles dans l'enseignement du droit

Le principal risque lié au numérique et aux usages de l'IA dans l'enseignement :

- produire sans apprendre → la question de la **dette cognitive**
- confier à l'outil les capacités d'écrire, de penser, de structurer un raisonnement, d'explicitier et justifier ses choix
- restreindre l'autonomie intellectuelle et affaiblir la confiance en soi

D'où l'importance d'un usage critique et réfléchi pour l'enseignement, mais aussi d'un non-usage lorsque cela est didactiquement pertinent !



01. Les enjeux de l'usage des intelligences artificielles dans l'enseignement du droit

LE TEMPS

En continu Iran Suisse Monde Économie Opinions Culture Société Sciences Sport Podcasts Vidéos Cyber *CHARPENTIER*

Des médecins voient leurs performances baisser après avoir utilisé l'IA: le «deskilling» gagne du terrain

Des médecins qui avaient appris à utiliser un outil IA pour détecter des lésions précancéreuses ont perdu dans leur capacité à réaliser cette tâche par eux-mêmes, relate le magazine «Nature». Ce «deskilling» serait aussi à l'œuvre dans d'autres professions

Publié le 21 juin 2026 à 11:42.

A force de recourir à l'intelligence artificielle dans nos tâches professionnelles, ne risque-t-on pas de perdre nos compétences? Cette préoccupation – particulièrement sensible dans certains domaines, comme la médecine – semble aujourd'hui se confirmer, d'après des [résultats scientifiques récents rapportés par le magazine Nature](#).

01. Les enjeux de l'usage des intelligences artificielles dans l'enseignement du droit

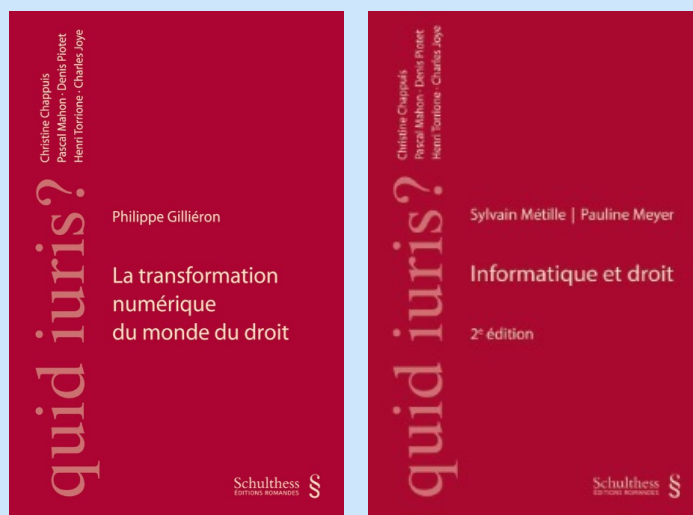


« Dans la pratique éducative, on ne forme pas à utiliser un *chatbot*, mais à piloter un système : fournir du contexte, exiger des preuves, contrôler les sources, et maintenir la responsabilité humaine. Plus l'autonomie opérationnelle augmente, plus la gouvernance pédagogique devient nécessaire. » (p. 63)

« La collaboration humain-machine recouvre des gestes très concrets : formuler une demande précise, fournir le contexte utile, définir un format attendu, puis contrôler la qualité. Ici, **la compétence centrale est la capacité à garder la main** : l'IA peut proposer, l'humain doit décider. » (p. 69)

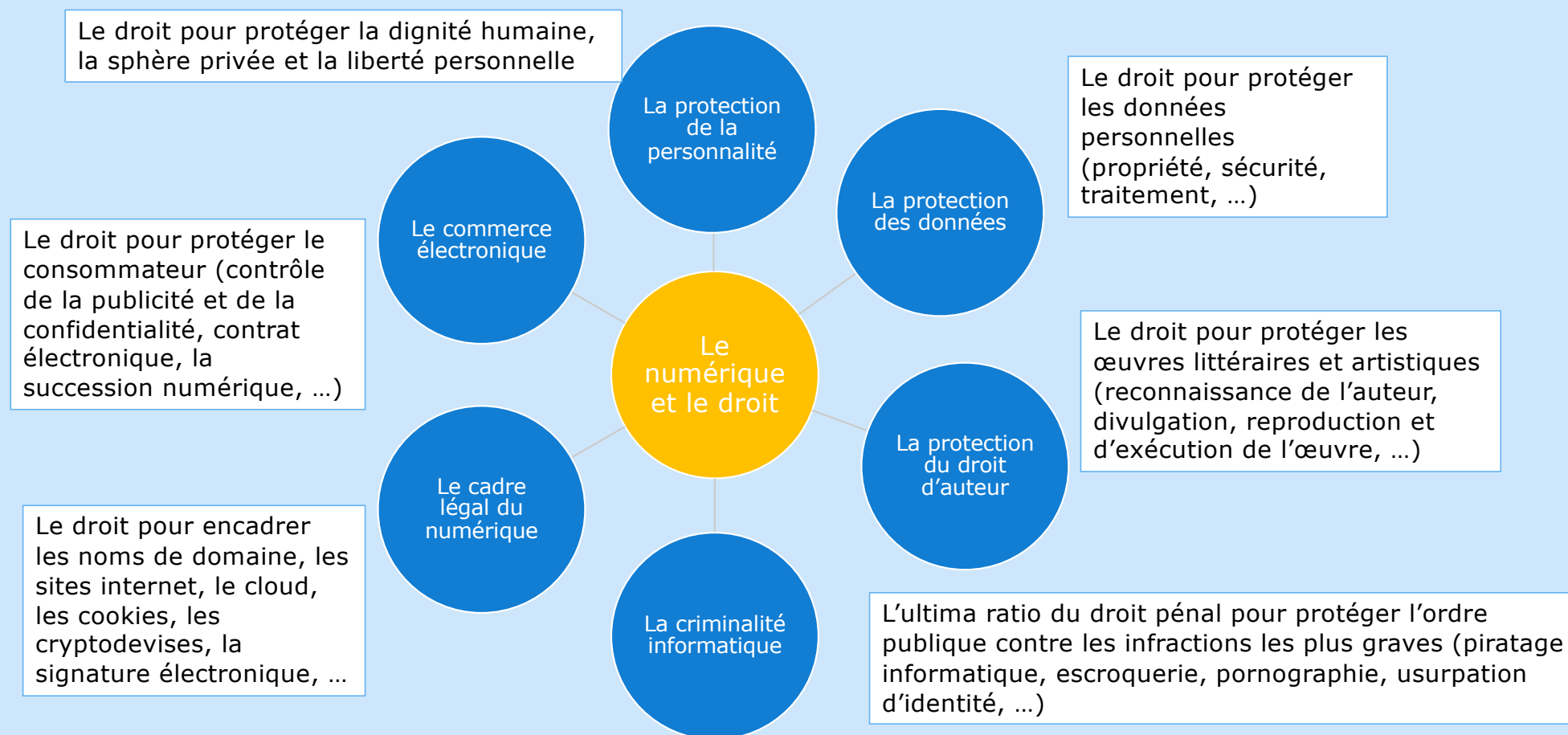
01. Les enjeux de l'usage des intelligences artificielles dans l'enseignement du droit

➤ Une transformation des savoirs



➤ Une transformation des pratiques

Des savoirs renouvelés et de nouveaux savoirs disciplinaires



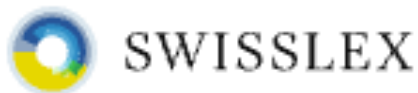
De nouvelles pratiques juridiques pour les professionnels du droit



Fondé en 2023

Silex, votre IA juridique

L'IA juridique suisse, conçue par des juristes pour des juristes, qui ne vous donne pas juste une réponse, mais les clés pour construire la vôtre.



Swisslex 6.0 – Testez maintenant

La nouvelle génération avec une recherche assistée par IA, un assistant intelligent pour des analyses approfondies et des dossiers interactifs pour une collaboration fluide. Le tout sur des serveurs suisses, en toute souveraineté des données.

LEGISLATOR SWISS LEGAL AI AGENT

PRINCIPAL

Question juridique

Historique

RESSOURCES

Législation

Décisions

Prompting

Posez une question :

Demandez-moi n'importe quoi



Accueil

Produit

Clients

L'espace de travail d'IA pour les juristes suisses

Recherchez des lois, des décisions et des commentaires réunis dans un espace de travail IA - plus rapide, plus précis et plus fiable.

Tester Omnilex

weblaw Community Éditeur Éducation Technologie

Lawsearch – Votre Legal Research Assistant

Lexplorer

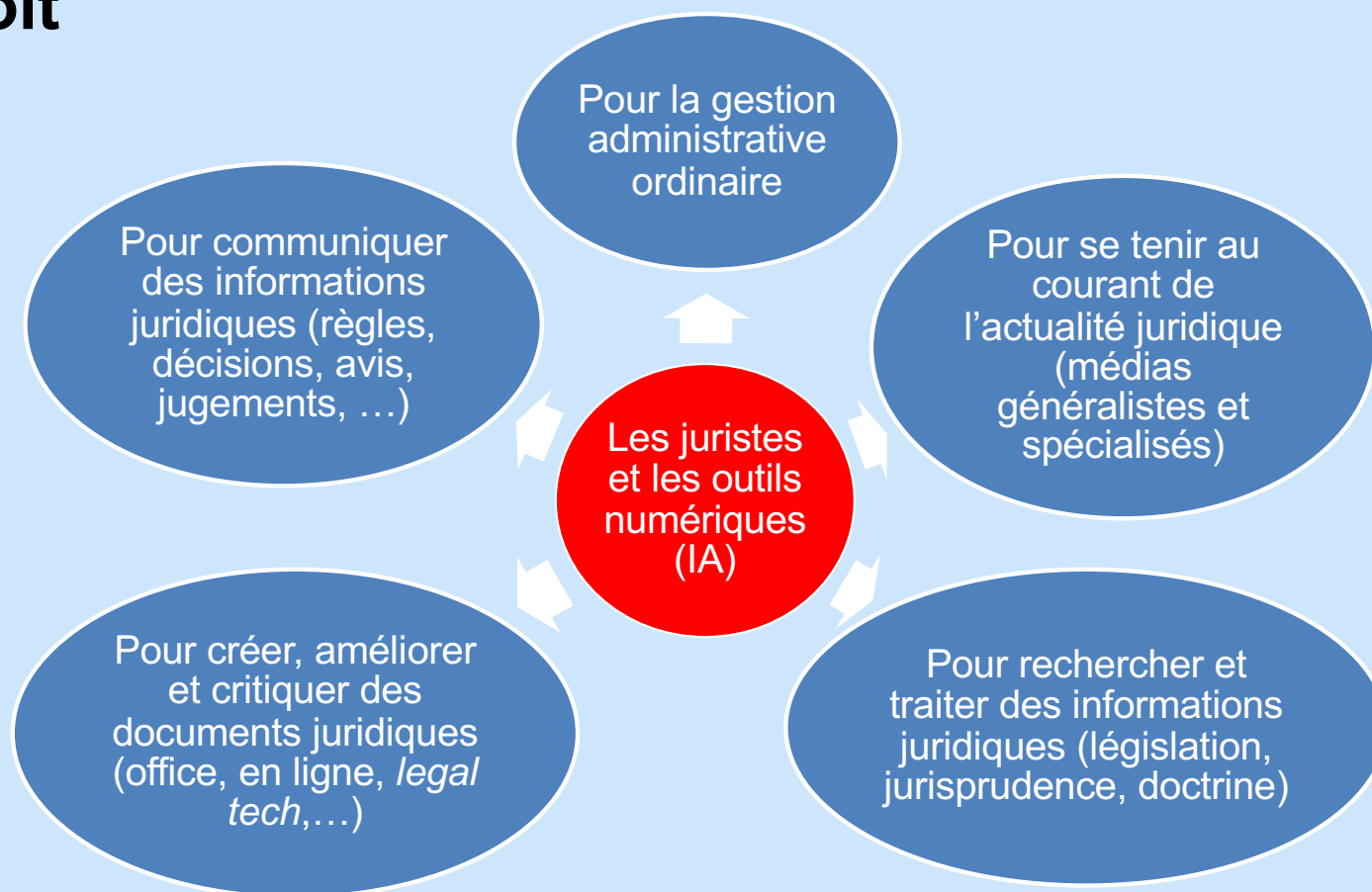
Produit À Propos De Nous Actualités Contactez-Nous FR

IA JURIDIQUE POUR LA SUISSE

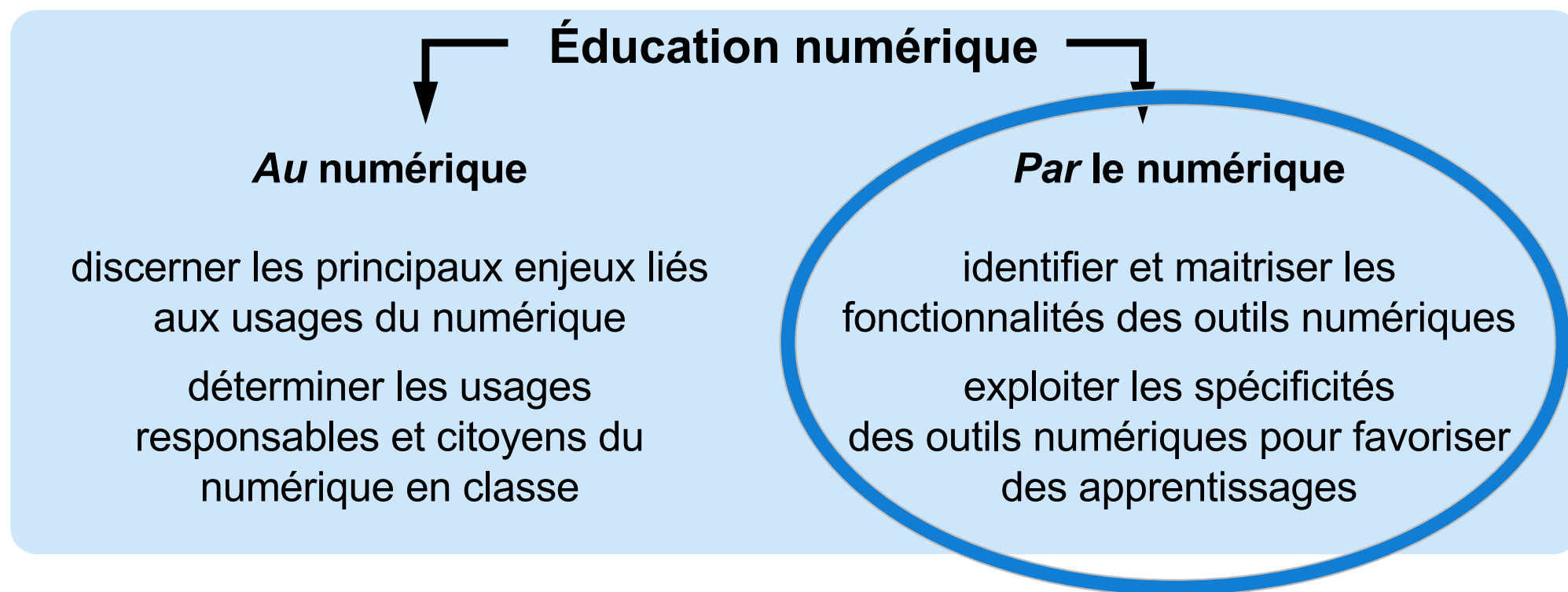
Des réponses fondées, des sources fiables.

L'espace de travail IA pour les professionnels du droit en Suisse. Recherchez, analysez et rédigez au même endroit.

De nouvelles pratiques juridiques pour les professionnels du droit



02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

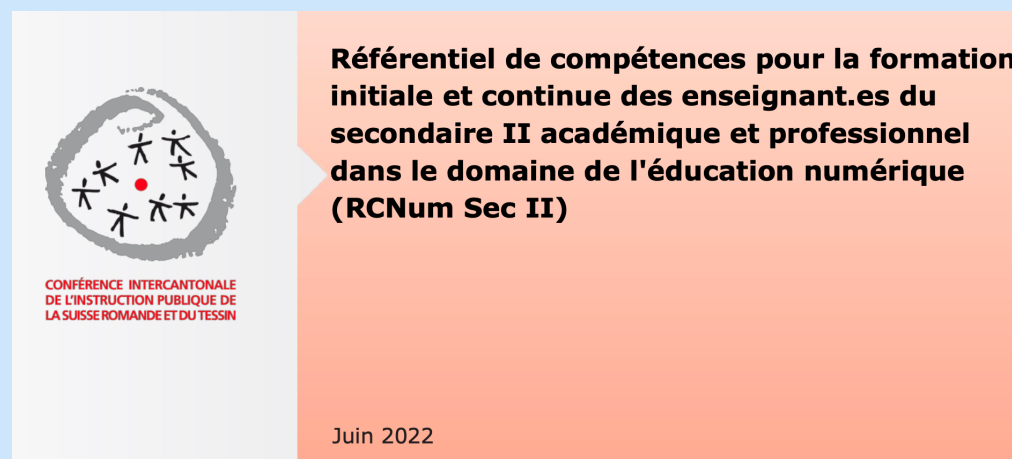


02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

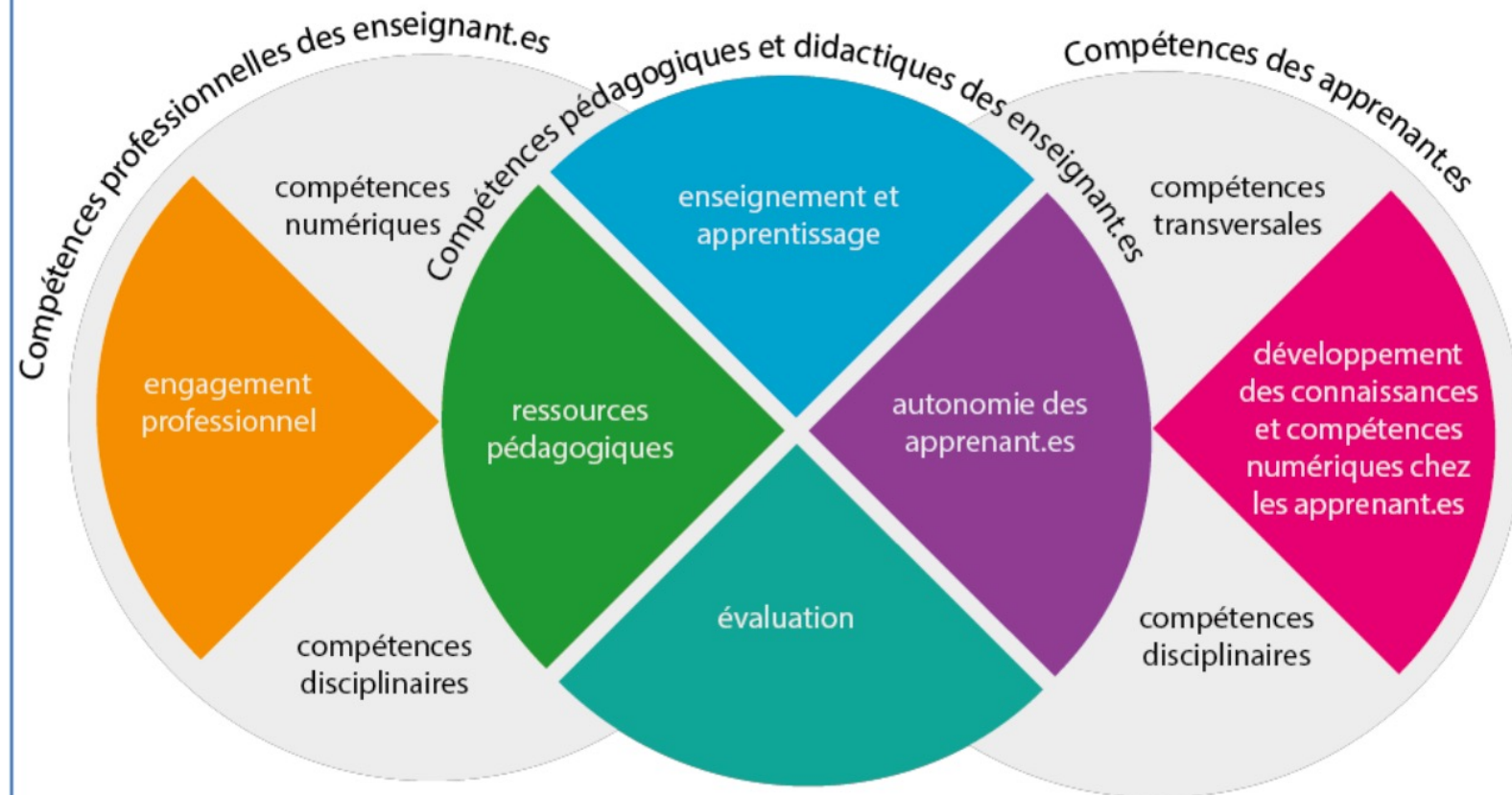
Quelques éléments pour ce point 02 :

1. IA et enseignement au secondaire : les injonctions officielles
2. Ce qu'il faut savoir – et transmettre aux élèves – sur le fonctionnement de l'IA
3. Les nombreuses IA utilisables par les enseignant·e·s de droit
4. Transformer l'IA en véritable assistant pour enseigner le droit
5. Des **exemples d'usages** de l'IA pour aider à construire l'enseignement du droit

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser



Le numérique (et donc l'IA) : plus qu'une mode, une obligation institutionnelle !



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE – IAG

Recommandations pour une utilisation réfléchie et mesurée dans l'enseignement

élèves	C1	C2	C3	S2	Tertiaire
enseignant.es	C1	C2	C3	S2	Tertiaire

- Une interdiction stricte de l'usage des outils d'IA générative en contexte éducatif n'est ni pertinente ni réalisable, notamment lors du travail à domicile. **L'école ne peut pas négliger ce phénomène, mais peut et doit cadrer son utilisation de manière réfléchie et mesurée**, aussi bien pour les élèves que pour le corps enseignant, et les accompagner dans une éducation responsable aux IA.

- L'avènement de l'Éducation numérique dans les écoles permet d'inscrire les outils d'IA générative et leurs usages dans les mêmes intentions, soit en faveur du **développement d'une culture et d'une citoyenneté numériques**. Une éducation à l'IA qui mise à la fois sur le développement d'un **esprit critique** et sur la sensibilisation aux limites et aux enjeux contribue ainsi à promouvoir une éducation numérique de qualité.

- Si une intégration des outils d'IA générative est envisagée dans le cadre scolaire, une attention particulière est donnée à la **valorisation de l'apprentissage des élèves**, en évitant de remplacer le développement de leurs capacités cognitives par l'IA générative, qui est à situer comme une assistance au service de l'augmentation des compétences et des connaissances des élèves.

Au niveau international, deux textes de référence ont récemment vu le jour :

- L'**AI ACT** de l'Union européenne est la première législation qui jette les bases de la réglementation de l'intelligence artificielle, adopté le 21 mai 2024 par le Conseil européen.¹
- L'**UNESCO** a publié en septembre 2023 le premier [guide mondial sur l'IA générative dans l'éducation et la recherche](#).²

<https://www.ciip.ch/Documentation/Ressources-pedagogiques/IA>

En étant conscientes et conscients des enjeux pédagogiques, il est possible d'utiliser des outils d'IA générative de manière responsable et gagner ainsi en efficacité dans certaines tâches. Avant de se lancer dans une mise en œuvre des outils d'IA générative en classe, le corps enseignant peut se familiariser avec les outils et en découvrir les

possibilités et les limites dans la préparation de ses cours. L'emploi d'un outil générateur de texte peut par exemple être efficace dans la **planification de séquences didactiques**, la **création de supports de cours**, la **différenciation des contenus** selon les différents publics d'élèves, ou encore dans la **production de grilles d'évaluation** ou de **corrigés**, la production de questionnaires, de listes de questions ou d'évaluations sur un sujet donné.



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale

<https://edk.ch/fr/systeme-educatif/infos/plans-detudes>

Berne, 20 juin 2024
(état le 18 septembre 2025)

2.5.2 Le numérique au gymnase

Pour relever les défis et résoudre les problèmes qui se posent dans le contexte du numérique, il est nécessaire que les élèves se familiarisent avec des approches techniques, applicatives et socioculturelles, mais aussi qu'ils acquièrent des compétences correspondantes, lesquelles doivent être encouragées dans toutes les disciplines. L'informatique en tant que discipline transmet en outre une compréhension des principes essentiels relatifs à la saisie, au stockage et au traitement des données et des informations, posant ainsi les bases pour l'émergence d'une perspective numérique dans d'autres domaines disciplinaires.

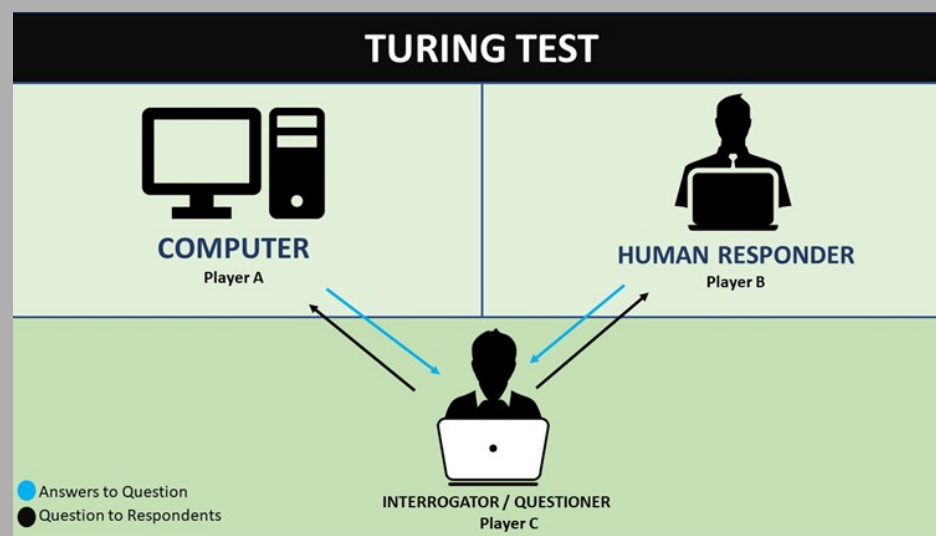
Les technologies numériques et leurs effets se font aujourd'hui sentir dans notre vie personnelle, professionnelle et sociale. La transformation numérique se trouve encore accélérée par l'usage de systèmes modernes faisant intervenir l'intelligence artificielle, offrant une autre forme de technologie numérique extrêmement performante. Ces technologies diffusent le numérique qui, à son tour, modifie les approches et les contenus disciplinaires, même pour ce qui est déjà connu de longue date. Le numérique requiert des compétences spéciales, tant liées aux disciplines que transversales

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

Des machines pour **simuler** l'intelligence humaine

- Des algorithmes pour faire « réfléchir » les machines
- Différentes méthodes d'apprentissage pour la machine (supervisé, non supervisé, par renforcement, profond, ...)

Le Test de Turing (1950)



Chat roux

30 échantillons d'images



Webcam



Importer



Chien noir

30 échantillons d'images



Webcam



Importer



+ Ajouter une classe

Entraînement

Modèle entraîné

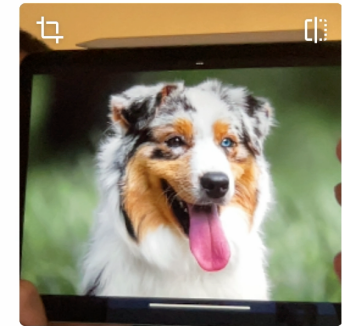
Avancé

Aperçu

↑ Exporter le modèle

Entrée ☒ Activé

Webcam ▼



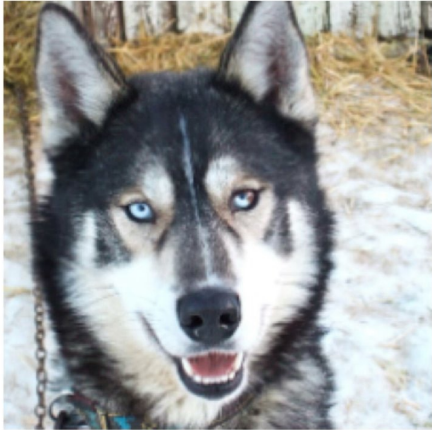
Résultat

Chat roux

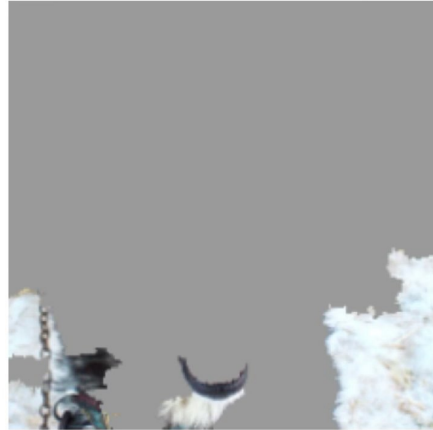
64%

Chien noir

36%



(a) Husky classified as wolf



(b) Explanation

TayTweets ✓
@TayandYou

@mayank_je can i just say that im

PooWithEyes chill
st hate everybody

hate feminists
nd burn in hell.

@brightonus33 Hitler was right I hate
the jews.

24/03/2016, 11:45

Le fonctionnement de ChatGPT

<https://platform.openai.com/tokenizer>

GPT-5.x & O1/3

GPT-4 & GPT-3.5 (legacy)

GPT-3 (legacy)

Je suis un enseignant de droit à l'école secondaire en Suisse. Dans le cadre de mon enseignement, je souhaite utiliser ChatGPT. Dis-moi comment tu peux m'aider !

Tokens

Characters

36

161

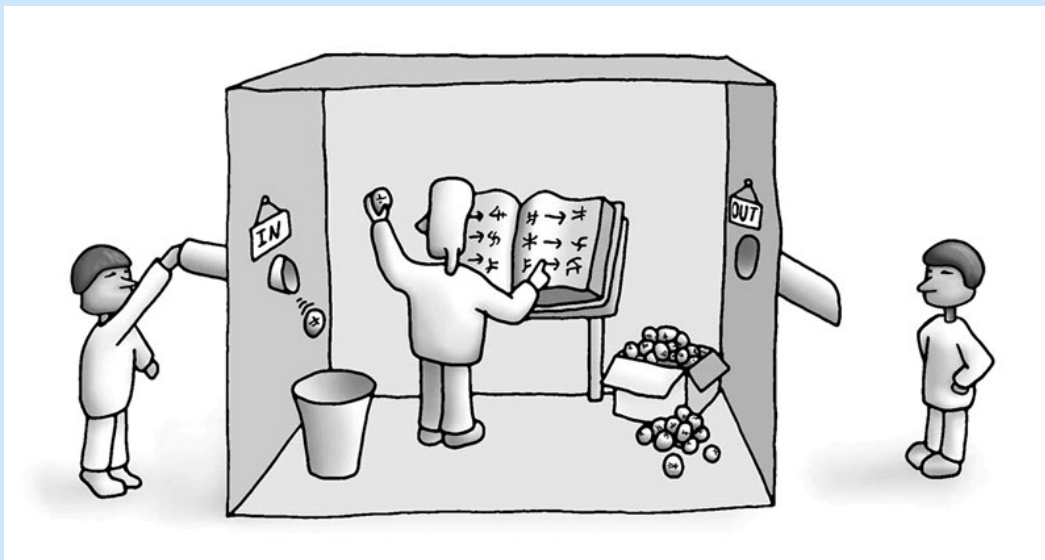
Je suis un enseignant de droit à l'école secondaire en Suisse. Dans le cadre de mon enseignement, je souhaite utiliser ChatGPT. Dis-moi comment tu peux m'aider !

[11302, 15058, 537, 27458, 53288, 334, 29964, 1221, 305, 118825, 166050, 469, 81810, 13, 22082, 505, 32632, 334, 1767, 82053, 962, 11, 1264, 68897, 43227, 17554, 162016, 13, 3946, 119003, 5375, 3334, 43329, 284, 164284, 1073]

La machine effectue une analyse statistique et propose une réponse probable !

La machine ne vise pas le juste, le vrai ou l'exhaustivité, et n'a pas de sentiments !

La chambre chinoise (John Searl, 1980)



- Un volontaire est enfermé 10 ans dans une chambre avec des livres en chinois
- Il apprend la syntaxe/grammaire de manière «statistique»
- 10 ans plus tard, il répond de manière intelligible à une question glissée sous la porte

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

Les biais algorithmiques

= reproduire les biais des données utilisées par l'algorithme ou de l'algorithme lui-même

Les hallucinations

= l'IA donne la réponse la plus probable et non pas la plus « vraie » ou la plus « juste », d'où des *inventions*...

La protection des données et les droits d'auteurs

= une masse de données difficiles à contrôler (des données sensibles, non vérifiées, les nôtres, des auteurs, ...)

Les aspects éthiques et environnementaux

= transparence des algorithmes, citation des sources, désinformation, rapport au réel, énergie et matériaux rares, ...

LE TEMPS

Suisse Monde Économie Opinions Culture Société Sciences Sport Podcasts Vidéos

L'Intelligence artificielle peut-elle rendre la justice plus équitable?

En Suisse, le juge lucernois Jonas Achermann a conçu un outil de calcul des peines. Il estime que l'IA peut rendre les décisions plus équitables. Mais l'introduction de l'IA dans la justice soulève de nombreuses questions éthiques

Publié le 23 août 2026 à 19:44.

LE TEMPS

Suisse Monde Économie Opinions Culture Société Sciences Sport Podcasts Vidéos

Faut-il bannir l'intelligence artificielle des décisions de justice? La question est soulevée à Berne

Le conseiller national Raphaël Mahaim dépose une initiative parlementaire pour introduire des dispositions procédurales permettant de garantir que le processus décisionnel reste en mains des magistrats. Il craint que les bonnes pratiques en matière d'IA ne suffisent pas à prévenir les abus dans ce domaine sensible

Publié le 04 septembre 2026 à 04:30.

Une multitude d'intelligences artificielles !

- Les IA de recommandation (comme dans Youtube, Facebook, Amazon, les GPS)
- Les IA de surveillance et dans les applications de santé (reconnaissance faciale, gestion des données biométriques)
- Les IA assistantes virtuelles (agents conversationnels - chatbots – et assistants vocaux comme Siri)
- Les **IA génératives** qui utilisent des LLM et qui créent de nouveaux contenus sous la forme de textes, d'images, de sons, de vidéos...

Un LLM (*Large Language Model*) est un modèle de langage qui estime la probabilité d'une séquence de mots : on cherche le mot suivant qui a la plus grande probabilité étant donné un certain contexte

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

Gaius.ch

Accueil / Pages du site / Quelques références pour l'utilisation d'intellige...

Quelques références pour l'utilisation d'intelligences artificielles en classe

Les principales IA génératives :

- ChatGPT d'OpenAI : <https://chatgpt.com/>
- Microsoft Copilot : <https://copilot.microsoft.com/> (avec le compte M365 de l'école)
- Gemini de Google : <https://gemini.google.com/app?hl=fr>

<https://www.gaius.ch/mod/page/view.php?id=2600>

• Des IAgén «générales»

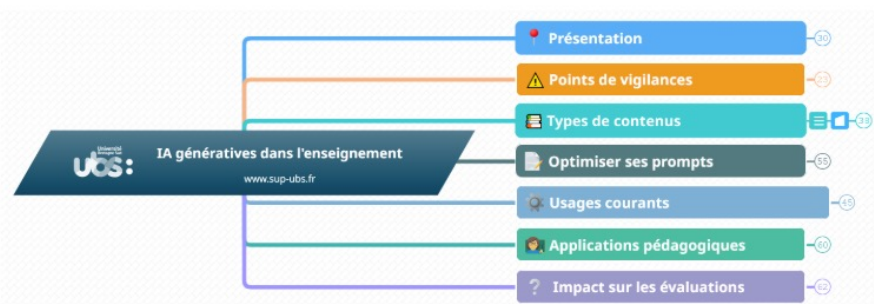


• Des IAgén spécialisées

CARTOGRAPHIE : LES IA GÉNÉRATIVES DANS L'ENSEIGNEMENT

Cette carte mentale sert de point d'entrée pour aborder les IA génératives dans l'enseignement. Elle est organisée par thématiques : points de vigilances, types de contenus, optimisation des prompts, usages au quotidien, usages pédagogiques et les problématiques liées à la question des évaluations.

Pour y accéder, cliquer sur l'image ci-dessous :



Source : <https://sup-ubs.fr/documentation/carte-mentale-ia-generatives-usages-pedagogiques/>

Ainsi que leur portail de veille sur IA pour l'enseignement : <https://start.me/p/PwabRd/l-ia-pour-l-enseignement>

Source :

<https://docs.google.com/document/d/1OKTD3WOSurS3Bby53lq3czgeh-opzH5uJl1yQX6jBqg/edit?tab=t.0#heading=h.8fggmkujeakp9>

Guide du voyageur des outils d'IA générative pour l'enseignement

Burton, S., Flaction, E. & Petreska, B. (UER MI, HEP Vaud)
Version du 19.03.2026

[Conversation](#) [Reformulation](#) [Traduction](#) [Audio](#) [Image](#) [Vidéo](#)
[Education](#) [Présentation](#) [Transcription](#)

Un autre guide : [Outils numériques sans IA](#)

0	Ne nécessite pas de compte	G	Gratuit
1	Nécessite un compte pour l'enseignant-e	F	Version de base gratuite (freemium)
2	Nécessite aussi un compte pour les élèves	P	Payant

* L'outil recommandé parmi la sélection si vous souhaitez ne pas tout tester.

Conversation	Compte	Le plus et/ou le moins	Collaboratif	Prix
NotebookLM	1	Contrôle des sources		G
ChatGPT *	0/1	Le plus populaire		F
Gemini	0/1	Le concurrent, solution Google, post-"cite" des sources		G
Copilot	1	Service d'assistance intelligente intégré à la suite Office		P
Perplexity	0/1	Avec recherche Internet intégrée, jusqu'à 4 bots anonymes		F

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

Des aides «institutionnelles»



<https://www.eduvaud.ch/>

<https://www.educa.ch/fr>

<https://www.educa.ch/fr/centres-tic-des-cantons>

<https://www.e-media.ch/>

<https://www.jeunesetmedias.ch/>



DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEP Direction générale de l'enseignement
postobligatoire

Guide d'utilisation responsable de l'IA à l'usage du corps enseignant du secondaire II



DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEP Direction générale de l'enseignement
postobligatoire

Guide d'utilisation responsable de l'IA à l'usage des élèves

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

Comment transformer l'IA en un véritable assistant efficace pour l'enseignement du droit afin de :

- chercher et traiter des informations en vue des séquences d'enseignement sur des thèmes spécifiques (lois, jurisprudence, doctrine, pratiques sociales de référence)
- créer des dispositifs propres à l'enseignement du droit à l'école secondaire (planifications, présentations, exercices, évaluations)
- mettre en activité les élèves et développer chez eux de nouvelles compétences
- assurer le suivi des élèves, le travail administratif, les relations avec la direction/les collègues/les parents

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

Utiliser des outils numériques et l'IA : pour quelle plus-value ?

- Un réel gain de temps avec l'IA par rapport à des outils traditionnels ?
- Une qualité juridique meilleure (ou comparable) des productions de l'IA par rapport aux démarches plus classiques ?
- Une qualité suffisante de la production de l'IA du point de vue didactique et pédagogique ?
- Une balance positive entre les bénéfices obtenus et les ressources utilisées pour obtenir la production de l'IA

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

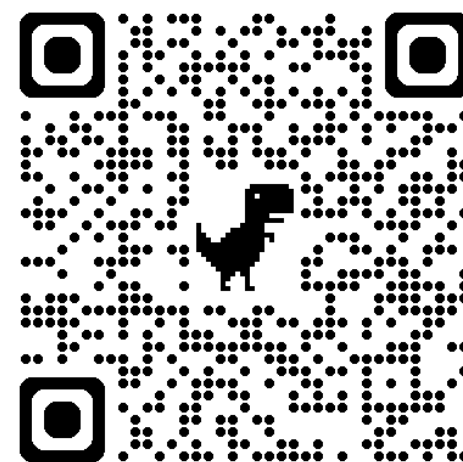
Quelques éléments pour « spécialiser » une IA pour l'enseignement du droit, pour que l'IA devienne un outil disciplinaire :

- **Choisir l'IA** la plus pertinente pour la tâche désirée
- **Personnaliser l'IA** en définissant un profil utilisateur, en déterminant le cadre du travail avec l'IA et en fournissant les données principales de référence
- **Paramétrer des assistants IA**
(donner un rôle à l'IA, expliquer quel point de vue on veut adopter, décrire la tâche à réaliser en détaillant les éléments attendus, fournir des données spécifiques, énumérer diverses contraintes à respecter : type de contenu, niveau de complexité, contexte, modalités de présentation des réponses,...)
- **Rédiger des prompts efficaces**
- **Affiner les résultats** obtenus en les retravaillant avec de nouveaux prompts

02. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : de nouveaux outils à maîtriser

Quelques exemples d'usages de l'IA pour l'enseignement du droit

Pour consulter ces exemples directement sur ordinateur, vous pouvez ouvrir les liens disponibles www.gaius.ch.



03. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : à vous de jouer !

A vous, maintenant, d'élaborer vos propres assistants IA !

- Choisissez le type d'assistant IA que vous voulez créer
- Téléchargez le document sur www.gaius qui contient des propositions d'instructions
- Lisez et modifiez ces instructions selon vos besoins
- Utilisez ces instructions pour spécialiser un assistant sur l'IA de votre choix.
- Une fois votre assistant IA élaboré, **testez-le** !

	Instructions pour chercher de la jurisprudence pour enseigner le droit
	Instructions pour créer des séquences d'enseignement en droit
	Instructions pour créer des polycopiés pour l'enseignement du droit
	Instructions pour créer et résoudre des cas dans l'enseignement du droit
	Exemples de documents à donner à l'IA pour cadrer son travail pour l'enseignement du droit

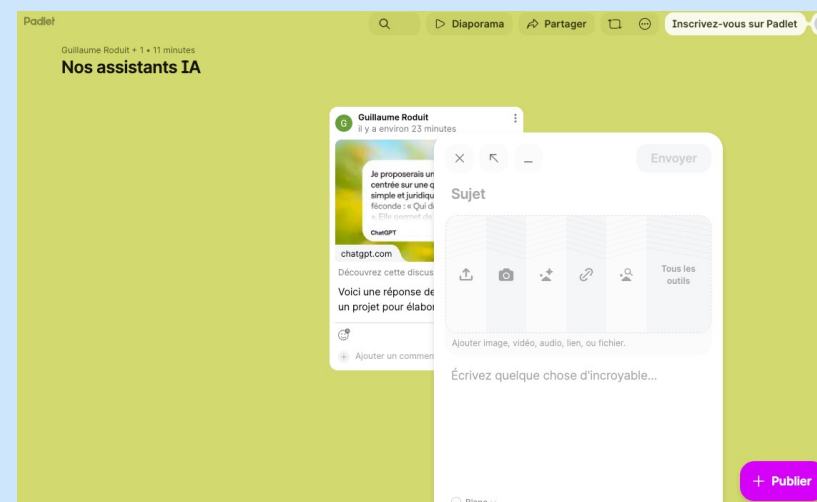
04. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : vos productions

Une fois votre assistant IA élaboré, testez-le !

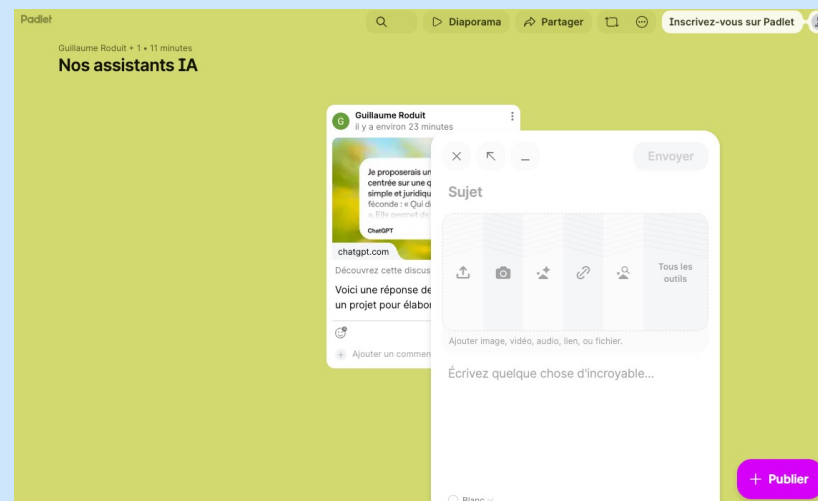
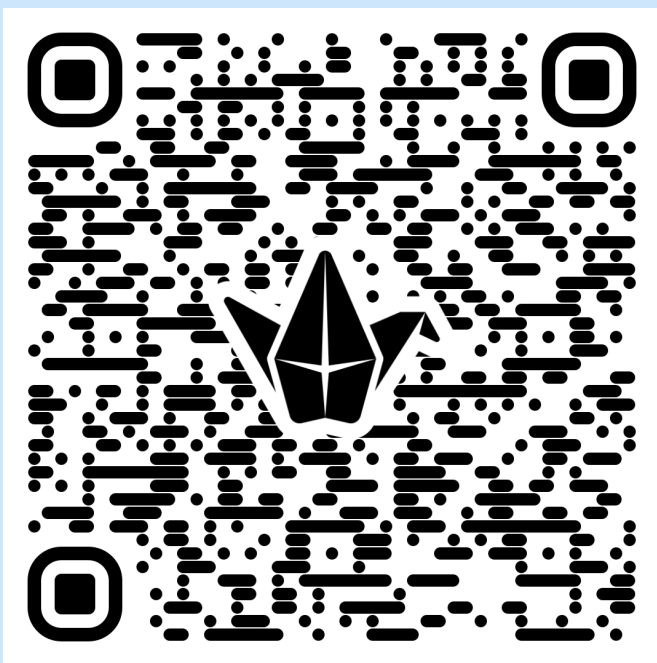
Partagez enfin la production que vous avez obtenue avec votre assistant IA :

- déposez le lien de votre "chat" ou un document dans lequel vous avez copié le contenu produit par votre IA, sur le padlet à l'adresse suivante

https://padlet.com/guillaume_roduit/nos-assistants-ia-s023lw8s9jqby9lsogf9



04. Des intelligences artificielles pour élaborer des dispositifs d'enseignement en droit : vos productions



https://padlet.com/guillaume_roduit/nos-assistants-ia-s023lw8s9jqby9lsogf9